



Club de Voile des Rives de Lérans

VOILE RADIOCOMMANDEE classe 1 M

AVIS DE COURSE

Régate Souvenir J.C LAJOUS

Grade 5B

Samedi 15 février 2025 – lac de Montbel – côté rives de Lérans
coordonnées GPS : N42.982888, E 1.938467

Préambule :

Prévention des violences et incivilités :

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV), incluant l'annexe E.
- 1.2. Le système de course HMS en vigueur, version V1 du 31.03.2022
- 1.3. Les règlements fédéraux.
- 1.4. Le règlement sportif 2025 de la classe 1m
- 1.5. Règle modifiée : La RCV E2.1(c) est supprimée.

2. INSTRUCTION DE COURSES (IC)

Les IC seront disponibles le 15 février 2025 à 9h30 par affichage sur le tableau officiel qui est positionné aux abords du club.

3. COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information est positionné aux abords du club.

Le site internet du club (<https://www.cvrl.fr/evenements/regates/>) reprendra certains documents officiels, mais n'est pas le tableau officiel.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe 1M munis d'un certificat de jauge à présenter avant le départ de la première course (Règle 78.2 RCV 2025/2028).
- 4.2. Les concurrents admissibles, pourront se préinscrire sur le formulaire en ligne suivant, avant le **vendredi 14 février 2025 18H00** : sur le forum de la classe IOM France.

Les inscriptions seront à valider et à payer sur place le 15 février 2025 entre 9h et 10h.

a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou,
- leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée
 - Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

c) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

d) une autorisation parentale pour les mineurs.

5. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 10 Euros.

REPARTITION DES FLOTTES

Si plusieurs flottes, La répartition des flottes de la première course se fera à partir du classement national des coureurs en date du 12 février 2025.

6. PUBLICITE

Sans objet

7. PROGRAMME DES COURSES

7.1. Les courses/flottes sont prévues le 15 février 2025.

7.2. La réunion préparatoire se fera à 10h15 devant le bureau du club, présence obligatoire.

7.3. Le signal d'avertissement de la première flotte est fixé à 10h30.

7.4. Une pause méridienne de 45 mn sera programmée à la discrétion du corps arbitral.

7.5. L'horaire du dernier signal d'avertissement sera à la discrétion de l'organisateur ou de son représentant.

7.6. Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17h30.

8. SYSTEME DE PENALITES

L'auto-arbitrage sera privilégié en accord avec le préambule ci-dessus, la pénalité est une rotation de 360° du bateau incriminé, en cas de reconnaissance de faute.

Il est demandé à chacun des coureurs de respecter les RCV 2025-2028, les règles FFVoile (voir l'article 1 de l'AdC), ainsi que les décisions du corps arbitral.

Il est rappelé que l'objectif premier des règles est d'éviter les contacts entre les bateaux. (RCV, R.14)

Les pénalités seront de « 1 tour » pour toutes les règles du chapitre 2 des RCV concernées, à l'exception de la 18 qui fera l'objet d'une pénalité de 2 tours d'office.

9. CLASSEMENT

9.1. Le système de classement est précisé dans le système de course HMS en vigueur.

9.2. Deux courses doivent être validées pour valider la compétition.

10. RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11. RESULTATS ET PRIX

La remise des résultats et des prix se fera le plus rapidement possible après la dernière course.

Il est demandé aux coureurs de suspendre leurs activités, des l'appel du Comité de course, et de se rendre à la remise des résultats et prix ceci afin de faciliter le départ de certains coureurs.

Un pot de départ pourrait être offert après la remise des prix.

12. PROTECTION DES DONNÉES

12.1. Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2. Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dès le VENDREDI en fin de matinée une équipe de bénévole vous accueillera. Le plan d'eau sera ouvert à la navigation et le barbecue du club mis à disposition.

Merci de contacter :

Gaëtan Mieulet	president@cvrl.fr	06 46 27 14 15
Gilles Dadou	gilles.dadou@gmail.com	06.60.55.59.57

Les camping-cars seront exceptionnellement acceptés sur la zone du club de voile du vendredi soir au samedi après les courses, mais afin de pouvoir nous organiser, merci de nous contacter au préalable car le nombre de places est limité.

Le camping et le restaurant La Régate à proximité du CVRL seront fermés.